



Décision n°20240821 relative à la délégation de signature à madame Emmanuelle LATOUR

Publié le 28 août 2024, Mis à jour le 28 août 2024

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu le contrat n° 2024/24 du 21 août 2020 recrutant madame Emmanuelle LATOUR, à compter du 21 août 2024, sur le poste de directrice de cabinet, responsable des affaires publiques et des relations institutionnelles, du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

DÉCIDE,

Article unique

Délégation est donnée à madame Emmanuelle LATOUR, directrice de cabinet, responsable des affaires publiques et des relations institutionnelles, du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer dans la limite de ses attributions :

- Les ordres de mission ;
- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Les certificats administratifs relatifs au frais de mission, de réception et de représentation, aux prestations juridiques et de conseil.

Vanves,

Le 21 août 2024

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND